

Présentation méthodologique des travaux sur les tendances occupationnelles au Canada

François-Albert Angers

Volume 32, Number 4, January–March 1957

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1000139ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1000139ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (print)

1710-3991 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Angers, F.-A. (1957). Présentation méthodologique des travaux sur les
tendances occupationnelles au Canada. *L'Actualité économique*, 32(4), 677–695.
<https://doi.org/10.7202/1000139ar>

Présentation méthodologique des travaux sur les tendances occupationnelles au Canada

Au cours des dernières années, le Service de Documentation économique de l'École des Hautes Études commerciales a mis sur le marché deux séries d'études relatives aux emplois et appuyées sur des statistiques provenant des divers recensements du Canada. Une première étude¹ était consacrée à l'analyse des données générales, pour l'ensemble du pays d'abord, puis par province. Une seconde étude² poursuivait l'examen au niveau de chacun des types particuliers d'emplois recensés jusqu'en 1941. Enfin récemment, M. Patrick Allen donnait à *L'Actualité Économique* deux articles³, où il mettait à date, en fonction des statistiques du recensement de 1951, les deux études précédentes et dégagait les tendances nouvelles des derniers dix ans.

Ces travaux ont été bien reçus dans différents milieux. On a cependant manifesté, à l'occasion, le regret que les auteurs n'aient pas davantage expliqué leur méthode et facilité ainsi à d'autres la mise en œuvre de recherches similaires. Le présent article vise à répondre à cette demande. Tout au long des travaux en question, sans doute, les auteurs ont consacré de nombreuses pages à la

1. William Larkin et Patrick Allen, *Tendances occupationnelles au Canada*, Étude no 4, Service de Documentation économique de l'École des Hautes Études commerciales, Montréal, 1951.

2. François-Albert Angers et Patrick Allen, *Évolution de la structure des emplois au Canada*, Étude no 7, Service de Documentation économique de l'École des Hautes Études commerciales, Montréal, 1954.

3. «Tendances récentes des occupations au Canada», *L'Actualité Économique*, avril-juin 1956; «La structure des emplois au Canada, 1941-1951», idem, juillet-septembre 1956.

discussion de diverses méthodes appliquées lors de telle ou telle élaboration, à des définitions des termes employés, à des précisions sur leur contenu statistique au recensement canadien. Et cela, sans compter que de nombreuses notes, relatives à l'origine des données, précisent en même temps la façon dont elles ont été traitées pour aboutir au résultat obtenu.

Il reste que du point de vue du lecteur, spécialiste ou non, qui n'a pas eu, comme les auteurs, un contact intime avec les données, certaines de ces explications n'étaient peut-être pas suffisamment concrétisées ou précisées pour être, sinon comprises, du moins reprises et utilisées ensuite dans des travaux similaires avec les mêmes statistiques ou avec les statistiques semblables d'autres pays. Dans certains cas, les auteurs eux-mêmes, pour éviter des longueurs, ont rédigé leurs notes en prenant pour acquis que le lecteur ordinaire s'y attacherait peu et que le spécialiste les comprendrait en se référant au document. Ce type d'explications, en particulier, a pu paraître hermétique aux observateurs étrangers, qui n'ont pas toujours nos recensements à la portée de la main et qui auraient voulu traiter leurs propres recensements de la même façon afin d'établir des comparaisons.

Mais il y a peut-être eu davantage. Dans l'état actuel des discussions et des pratiques de méthodologie scientifique, on semble avoir été quelque peu dérouté par un type d'exposé dépourvu de présupposés (*assumptions*) clairement explicités et aboutissant à certaines conclusions qui n'apparaissent encadrées à priori dans aucune hypothèse de travail qu'il se serait agi de vérifier. Et d'aucuns, sans doute, ont cherché à compléter ce qu'ils ont pu estimer être la carence des auteurs à formuler leurs présupposés et hypothèses de travail.

Or il ne faut précisément pas chercher ce qui n'existe pas! Non seulement les auteurs n'ont formulé ni présupposés ni hypothèses, mais ils ont voulu ou ont été incités à travailler dans un esprit et selon une méthode où il ne devait pas être question d'appliquer ce genre de procédé. Tout ce qui leur était demandé était d'analyser les faits tels qu'ils sont dans des répartitions ou classifications purement descriptives d'abord.

Autrement dit, la méthodologie générale qui a été appliquée s'inspire du principe qu'il convient, dans toute étude phéno-

ménologique, de montrer un souci méticuleux d'épuiser d'abord toutes les possibilités de l'évidence, avant de faire des suppositions ou de formuler quelque hypothèse que ce soit. Méthodologie rigoureusement positive donc, en fonction de laquelle il n'est considéré ni sage, ni scientifique, au moins dans la recherche désintéressée¹, de spéculer sur ce qui peut être autrement connu par l'observation, la mesure ou l'expérimentation. À cause de quoi, il vaut mieux s'interdire de prendre des positions, même provisoires à titre de pure hypothèse de travail, avant d'examiner les faits, de peur — justifiée par trop d'expériences — que ces positions ne troublent et ne faussent notre vue, ou ne la détournent de certains faits qui, alors, pourraient nous apparaître à tort sans portée. On veut donc rester disponible à tous les faits et se montrer soucieux de ne rien laisser de côté qui puisse de près ou de loin avoir une relation quelconque avec le sujet étudié. Le temps des hypothèses n'arrive qu'une fois épuisées les possibilités d'une recherche des évidences.

Ces affirmations nous jettent dans un grand débat. D'aucuns contestent même la possibilité d'une telle position. Soutenant

1. Cette précision s'impose parce que les points de vue de la recherche ne sont pas tout à fait les mêmes selon que celle-ci s'intéresse seulement à connaître, ou vise au contraire à des réalisations pratiques. La recherche désintéressée n'ayant pas d'autre objectif que de découvrir la vérité, n'a pas de raison, du moins en thèse générale, d'aboutir à quoi que ce soit tant qu'elle n'a pas pris tous les moyens de connaître le vrai, dans toute la mesure où cela est humainement possible.

La recherche pratique ne vise pas si haut. Elle se satisfait de vérités relatives, qui peuvent souvent n'être que des apparences de vérité: il lui suffit que les résultats soient vrais dans le sens pratique d'apporter une solution valide pour résoudre tel problème concret à tel moment. Elle est davantage située dans le temps: il faut aboutir à un résultat en temps utile pour l'application. Elle doit aussi davantage se préoccuper du coût: l'effort apporté pour dégager une solution ne doit pas dépasser l'utilité du résultat escompté.

En fonction d'un point de vue pratique déterminé, il n'est donc pas sensé d'envisager une recherche de la vérité absolue sur une situation ou un aspect d'une situation si cette vérité n'est découverte qu'une fois la situation disparue, réglée d'elle-même ou aggravée au point d'avoir abouti à des résultats funestes. Il ne sert de rien non plus d'avoir dépensé pour connaître mieux, si l'effort supplémentaire déployé à cette fin ne laisse aucun rendement net supérieur à ce qu'eût produit un effort moindre conduisant à une conclusion moins bien établie. Et comme un certain sens pratique doit tout de même intervenir aussi dans la recherche désintéressée, ces points de vue peuvent difficilement ne pas s'y introduire à certains moments. Tel esprit curieux, mais dépourvu de moyens de connaître directement une réalité ainsi connaissable, jugera tout de même qu'il vaut mieux communiquer ses spéculations que d'attendre le moment où on lui aura fourni le moyen d'exploiter davantage les bases empiriques de sa science. Il ne devrait cependant pas négliger de signaler les raisons qui l'ont amené à s'écarter d'une vraie méthodologie scientifique.

Autrement dit, ces points de vue pratique ne devraient pas prendre figure de méthode fondamentale. S'il n'est pas sage ni scientifique de spéculer quand on peut savoir en regardant, c'est parce que l'expérience a montré maintes fois jusqu'à quel point la raison humaine peut s'égarer en spéculant, de sorte que ce qui est su par expérience est toujours plus sûr que ce qui a été découvert par raisonnement. Cela reste toujours vrai, même sur le plan pratique. Par suite, il est toujours préférable d'observer et d'expérimenter plutôt que de spéculer sur un phénomène, quand le temps et le coût le permettent. Les considérations pratiques qui peuvent nous déterminer à agir autrement doivent rester ce qu'elles sont: des pis aller convenables pour des fins pratiques bien déterminées. Il ne faut jamais les confondre avec des règles méthodologiques, ni ériger en méthode fondamentale les libertés qu'elles nous autorisent à prendre avec une telle méthode.

qu'aucune connaissance n'est possible sans certains présupposés, ils estiment que se prétendre objectif, c'est se leurrer soi-même. Mieux vaudrait, selon eux, être franc, admettre l'impossibilité d'examiner des faits sans porter sur eux un jugement implicite correspondant à des apriorismes. De sorte que la méthode la plus honnête et la plus vraie serait celle qui recherche d'abord, afin de les établir clairement, les apriorismes à partir desquels on examinera les faits, et qui ensuite les expliciterait formellement.

Cette démission grave devant l'effort d'objectivité scientifique est, à mon sens, le résultat d'une confusion entre les postulats de la connaissance et ceux de telle science donnée; et en même temps, d'autres confusions non moins sérieuses sur les exigences de l'engagement dans la vérité totale. Il est certain que la méthodologie d'une science constitue, par rapport à celle-ci, un ensemble de postulats qui vont conditionner les attitudes devant les objets qui seront soumis à notre attention. Les lois de l'esprit sont déterminées d'abord par des conceptions philosophiques antérieures à toute science. Mais cela ne signifie pas que je doive nécessairement disposer d'autres postulats relatifs — non pas aux lois de la connaissance — mais aux faits à connaître pour pouvoir les percevoir sous une forme appropriée au jugement scientifique. Cela ne signifie pas non plus que des postulats de ce dernier type existent ou doivent exister toujours, au moins implicitement, dès que je m'engage dans l'observation d'un fait. Les postulats de la connaissance que je fais intervenir sont extérieurs à cet objet; ils n'influenceront que ma façon scientifique de les aborder et m'indiqueront en même temps les limites de la connaissance auxquelles j'atteins ainsi. Mais à l'intérieur d'une méthode donnée, rien d'essentiel ne m'empêche d'être véritablement objectif, si ce n'est ma méthode elle-même quand elle rejette l'objectivité.

Prenons, par exemple, le phénomène des prix. Ce n'est pas porter un jugement que de constater l'existence de variations. C'est un fait qui peut être vu sans rien préjuger, ni présupposer. Et je puis me proposer d'expliquer le phénomène sans avoir à rien supposer, ni sans rien imaginer comme hypothèse de travail: je veux savoir simplement pourquoi les prix varient sans plus. Ou si cette connaissance est dirigée vers un but pratique, je me propose de l'oublier pour le moment, le plus possible, parce que je craindrais

fort d'être entraîné par lui sur de fausses pistes. Rien ne s'oppose à ce que je me propose de ne chercher d'explications que dans les évidences que je pourrai tirer d'une analyse candide et minutieuse des faits, tels qu'ils m'apparaîtront après toutes les précautions prises pour éliminer le plus totalement possible tout effet subjectif.

Ainsi je n'ai certainement pas besoin de rien postuler ou de formuler aucune hypothèse pour découvrir graduellement la relation fondamentale qui existe entre les variations des prix et les variations des quantités offertes ou demandées sur les marchés. Celle-ci se révélera d'elle-même à n'importe quel observateur un peu sagace, au fur et à mesure qu'il accumulera des observations. Et si je suis soucieux tout d'abord de bien connaître les faits, les discordances que j'observerai à l'occasion m'inciteront tout d'abord, non pas à formuler des hypothèses et à établir tout de suite des théories, mais au contraire à examiner encore plus minutieusement les faits, les circonstances dans lesquelles ils se déroulent, etc. . .

Voilà l'esprit dans lequel ont été abordées les études qui font l'objet du présent exposé. Nous avons à notre disposition une source extrêmement riche de documentation brute: les recensements du Canada depuis 1666 jusqu'à 1951, série dont on trouve peu d'égale dans aucun pays. Dans ces statistiques sur la population en général, on trouve en particulier des renseignements sur les emplois. Il s'agissait de les aborder sans idées préconçues, avec l'idée d'en tirer d'abord tous les enseignements que les faits eux-mêmes peuvent révéler. Dans une bonne mesure, ceux que nous avons dégagés ont contredit ou nuancé considérablement certaines idées logiques que nous entretenions, avec d'autres, sur l'évolution des emplois dans une structure capitaliste. Et nous sommes portés à croire que si nous étions partis de ces idées comme hypothèses de travail, nous aurions pu bien souvent donner inconsciemment à nos faits, dans les manipulations, le coup de pouce qui leur eût permis de dire ce que nous aurions attendu d'eux.

Aucune de ces études ne se proposait d'aller au delà de ce stage. Les auteurs devaient se préoccuper, à chaque palier, d'épuiser, dans toute la mesure de leur moyen, les données évidentes du phénomène des emplois, dans les cadres des statistiques disponibles. Cela ne veut pas dire que tout présupposé ou hypothèse se trouve exclu des développements à toutes les étapes. Mais ceux qui ont

été formulés et qui ont justement fait l'objet des discussions méthodologiques dont nous avons parlé au début de ce texte, n'avaient rien à voir avec un essai d'explication du phénomène lui-même. Ils étaient relatifs au traitement à donner aux statistiques dans le temps afin d'assurer leur comparabilité ou, au cours d'un recensement particulier, pour rectifier certaines déficiences. Il s'agissait toujours, non pas de donner un sens à certains faits, mais de bien caractériser certains d'entre eux.

* * *

La première étude (no 4) portait sur les généralités, c'est-à-dire l'analyse du phénomène global subdivisé en catégories. Ces premières catégories, le recensement lui-même nous les fournissait. Les distinctions entre agriculture, pêche et chasse, abattage du bois, mines, manufactures, construction, commerce et finance, transports, services, travail (commis) de bureau et manœuvres sont bien connues. Il n'est nécessaire de formuler aucune hypothèse pour en comprendre le sens, même si parfois, sur les confins des catégories, certaines difficultés pratiques peuvent surgir quant à la classification de tel emploi dans telle catégorie plutôt que dans telle autre. Les distinctions dans les classifications proviennent de différences qui sont rattachées à la nature des ressources ou à la qualité de l'opération, et tombent sous l'observation immédiate ou le sens commun. La catégorie qui soulève le plus de difficulté est sans doute celle des manœuvres.

En fait, l'histoire des recensements du Canada montre que les statisticiens ont toujours eu un peu de difficulté avec ce type particulier d'emploi. Dès tentatives de définition ont été faites en vue de rationaliser le travail des enquêteurs et elles n'ont pas toujours abouti à des résultats heureux. De sorte qu'à des recensements ultérieurs, on a dû procéder à des révisions. La difficulté vient souvent d'ailleurs de ce qu'on veut justement préjuger trop vite de données qualitatives et mettre ensemble des catégories qui ne sont pas exactement semblables, mais qu'on estime semblables. Une telle direction risque toujours d'élargir indûment les cadres d'une catégorie et de dissimuler des différences qui peuvent se révéler plus tard sans signification, mais qui aurait aussi bien

pu en avoir une. Quand tel est le cas, un effet important peut passer inaperçu. La prudence scientifique exige donc, à notre avis, des définitions précises des groupes, définitions aussi limitatives qu'il est possible par rapport aux catégories concernées. Il est toujours facile de combiner ensemble, plus tard, des catégories qui paraissent devoir être assimilées les unes aux autres pour des raisons qualitatives.

C'est en définitive à cette règle que le recensement du Canada s'est rallié. Un effort y a été fait pour que chacun précise l'occupation à laquelle il s'adonne. Le manoeuvre devient alors l'ouvrier non assigné à une tâche régulière qui puisse constituer une occupation définissable. Et cela même si un jugement qualitatif a pu, déjà, inciter à croire que tel besogne d'opérateur de machine ou d'ouvrier travaillant en chaîne n'est guère plus reluisante que celle de manoeuvre. Le concept devient alors net et d'ailleurs conforme à l'usage. Il ne préjuge de rien: le sociologue reste libre d'estimer que d'autres travailleurs devraient être mis au rang du manoeuvre. Il lui est toujours possible alors de combiner aux manoeuvres ceux qu'il considère ainsi. Son jugement n'est pas inclus dans la définition du terme, qui est resté objectif.

À tout événement, ces premières classifications permettaient déjà de dégager une orientation dans l'évolution des emplois et, au delà, du processus de croissance économique par rapport à la force de travail. Elles le faisaient cependant sous un double jour: d'une part, celui du type d'occupation . . . agricole, manufacturière, etc., et d'autre part, celui de l'emploi dans l'industrie . . . agricole, manufacturière, etc.

Nous ne reviendrons pas ici sur la distinction qu'il convient de faire entre les deux types de classification. Elle a été assez longuement expliquée dans les études elles-mêmes. Signalons seulement qu'intrinsèquement, l'une est plus immédiatement collée aux faits que l'autre. L'emploi dans l'industrie se présente à nous comme un cas clair: l'individu travaille dans une exploitation agricole ou dans une usine, quel que soit son emploi. Quand il s'agit de distinguer si un emploi dans une usine est de nature agricole, manufacturière, ou autre, ce peut-être plus délicat. Cependant, l'élément interprétatif, sur lequel on pourrait aimer à s'arrêter pour prétendre à la nécessité de formuler des hypothèses, tombe devant le fait que

ces distinctions se sont imposées graduellement en fonction d'une tradition bien plus que de raisonnements. Encore une fois, la connaissance des faits historiques a dispensé le recenseur de recourir à des hypothèses pour décrire ses classes. Au début de l'ère industrielle, comme la chose a été signalée dans les dernières pages de l'étude sur l'évolution de la structure des emplois, la séparation était réalisée dans les faits. Les emplois dits agricoles se confinaient à l'agriculture, les emplois manufacturiers aux manufactures, etc., sans personnel de bureau, etc. Il n'y a eu ensuite qu'à reprendre les mêmes classifications à une époque où les croisements étaient plus nombreux.

Étant conformes à la nature des choses, ces distinctions continuent de tenir rationnellement. On admettra assez facilement qu'il est conforme aux faits d'appeler «emploi agricole», celui du jardinier occupé à l'entretien des pelouses ou parterres d'une grande usine. Et de même, de considérer comme un «emploi de la construction» celui du charpentier qui élève des échafaudages dans une usine, modifie les divisions intérieures de l'établissement, etc. Selon cette logique des faits, seuls seront considérés comme ayant un emploi manufacturier ceux qui, dans l'usine, s'occupe vraiment de manufacturer le ou les produits qui sont la caractéristique de cette exploitation ou d'autres exploitations manufacturières. Et de même pour les autres classes, dans des distinctions qui restent absolument objectives. Pourtant la seule analyse positive des évolutions de chaque catégorie, si elle n'explique pas en profondeur sans doute, permet tout de même de prendre une vue vraiment réaliste et significative de l'évolution économique. En fonction de tels résultats, les théories elles-mêmes pourront se développer avec des chances fortement accrues de ne pas se perdre dans des considérations déductives qui n'ont rien à voir avec le monde réel dans lequel nous vivons.

* * *

Pour pousser l'analyse plus loin, nous avons cherché à dégager d'autres types de classification, qui permettraient d'envisager les faits sous d'autres angles toujours objectifs. Alors est intervenue une classification en trois catégories dites primaire, secondaire et tertiaire.

Ici, nous avons pu être fort mal compris, parce que d'autres auteurs utilisent le même type de classification, mais à base d'hypothèses, de sorte qu'on a pu croire que nos études se développaient dans le cadre de ces hypothèses, alors qu'il n'en est rien. Deux auteurs, entre autres, ont, en effet, utilisé avant nous, dans des études à portée théorique, la distinction des secteurs primaires, secondaires et tertiaires.

Le premier des deux est Colin Clark. Dans *The Conditions of Economic Progress*¹, il se contente d'énumérer, sans définir, les catégories d'activité appartenant à chaque secteur: «Sous la désignation primaire, nous dit-il, nous incluons l'agriculture et les productions pastorales, la pêche, la forêt et la chasse. Les mines appartiennent plus justement à la production secondaire qui couvre aussi les manufactures, la construction et les travaux publics, l'approvisionnement en gaz et électricité. La production tertiaire se définit par différence et englobe tous les autres secteurs économiques, les principaux étant la distribution, les transports, l'administration publique, les services domestiques et toute autre activité aboutissant à un produit immatériel.»

Pourquoi les mines, en particulier, sont-elles considérées comme plus particulièrement secondaires? L'auteur ne précise pas. Mais en fonction du reste de l'ouvrage et des préoccupations dont il fait preuve, on peut déceler, semble-t-il, qu'il a raisonné en fonction d'une thèse qu'il cherchait à démontrer et pour laquelle il s'est forgé un outil approprié. Ce qui apparaît secondaire à Colin Clark, c'est en somme ce qui est la clef du développement économique, en fonction de l'idée, d'ailleurs conforme à des faits d'observation courante, que l'industrialisation est le signe du progrès et l'industrie manufacturière le type par excellence de l'industrie secondaire au sens usuel du terme. Mines, manufactures, construction, forces motrices sont alors indubitablement les éléments caractéristiques. Il les a donc groupé ensemble, parce qu'ils lui ont paru indissociables dans l'interprétation de la croissance économique.

Le procédé est sans doute légitime. À partir de faits bien établis, il est tout naturel qu'un chercheur mette ensemble, pour les analyser sous un angle approprié, ceux qui ont une parenté de fait sous cet aspect. Dans le présent cas, c'est plutôt l'emploi des

1. MacMillan, 1940, p. 182.

termes primaire, secondaire et tertiaire qui paraît malheureux. Leur sens usuel et leur caractère numératif paraissent mal appropriés à la désignation de catégories aussi interprétatives que celle de Clark. Selon une telle perspective, on voit mal pourquoi les mines seraient «secondaires», tout simplement parce qu'elles sont la ressource naturelle qui alimente une industrie jouant un rôle de premier plan dans le développement économique. Si on devait adapter cette série de termes pour caractériser un degré d'importance, elles seraient plutôt primaires, avec les manufactures, etc... justement parce que venant au premier plan¹.

M. Fourastié, le second auteur, précise davantage le critère de base de sa définition. Il veut mettre ensemble, de part et d'autre, les secteurs à progrès technique nul, moyen et élevé. Il décide d'utiliser à cette fin les termes de primaire, secondaire et tertiaire. Logiquement alors, primaire eût dû correspondre à nul, secondaire à moyen et tertiaire à élevé. Pour ne pas sortir trop des classifications de M. Colin Clark comme de la signification de sens commun, il n'a cependant pas cru pouvoir mettre dans le primaire l'ensemble du commerce, de l'administration, de l'enseignement, des professions libérales et d'un grand nombre de métiers manuels qu'il considère comme à progrès techniques faibles ou nuls²; il en a fait le tertiaire. Il n'aurait pas voulu non plus, selon toute apparence, appeler secondaire, le secteur agricole, qui est pourtant à progrès technique moyen, selon lui; il l'a baptisé primaire «parce qu'il s'agit d'un secteur traditionnel et qui reste très important, essentiel pour la nourriture et le vêtement de l'homme». Or ce critère n'a plus de rapport avec l'intensité du progrès technique et l'on ne voit pas très bien en quoi il justifie l'emploi de l'expression *primaire*,

1. Ce qui serait d'ailleurs peu conforme au sens habituel du terme primaire, qui concerne plutôt un ordre du type chronologique que du type qualitatif. C'est pourquoi il convient mieux, selon le sens habituel, de caractériser ainsi un stade dans le développement de la production de la matière première au produit fini. Dans l'édition de 1951 de son ouvrage *The Conditions of Economic Progress*, Colin Clark, revient sur son concept du primaire, secondaire et tertiaire tel qu'exposé dans l'édition de 1940, ainsi que dans *The Economics of 1960*, MacMillan, 1942, p. 22. Son chapitre sur l'industrie primaire se limite à l'agriculture. Le chapitre suivant évite le terme secondaire et mentionne l'industrie manufacturière. Au chapitre sur l'industrie tertiaire, une note spécifie qu'à proprement parler les mines devraient être considérées comme primaires. Cependant son tertiaire, se définissant comme étant *all other productions*, englobera, nous dit-il, les mines, aussi bien d'ailleurs que le gaz et l'électricité, de même que la construction. (p. 314). Le tableau comparatif de la page 318-319, sans mentionner les expressions «primaire, secondaire, tertiaire» équivaut à donner comme tels, d'une part l'agriculture, l'élevage, l'abattage du bois et la pêche (primaire), la grande industrie manufacturière (secondaire), et le reste, y compris les petites industries manufacturières (tertiaire). Le contexte montre clairement que cette subdivision lui est surtout dictée par des considérations pratiques, quant à la difficulté d'établir des statistiques internationales comparables sur une autre base.

2. *Le grand espoir du XX^e siècle*, Presses Universitaires de France, 1949, pp. 41-42.

sauf peut-être dans le sens de satisfaction des besoins primaires de l'homme.

Cette difficulté à rester logique en fonction du critère de classification adopté montre d'ailleurs la répugnance naturelle qu'a éprouvée l'auteur à contredire trop violemment le sens courant des termes employés. En définitive, le secteur industriel, le plus sensible au progrès technique, ne s'est trouvé ni primaire, ni tertiaire, c'est-à-dire à aucun des extrêmes où il se situe réellement par ordre d'intensité. Avec le plus haut degré de productivité, il est resté dans la position intermédiaire du secondaire, où le situe naturellement la terminologie courante parce qu'il s'agit d'une production du second degré dans l'ordre des réalisations. Cependant, en conformité avec le critère du niveau élevé de progrès technique, M. Fourastié englobera aussi avec les mines et les forces motrices, la forêt, et apparemment d'autres secteurs comme les transports et la finance¹.

Cette définition n'est pas non plus illégitime en fonction de l'objectif que pouvait se proposer M. Fourastié d'analyser l'évolution respective des secteurs économiques selon leur degré de productivité. L'emploi des expressions «primaire, secondaire, tertiaire» devient cependant ici encore plus périlleux que dans le cas de M. Clark, car elle est affectée d'un haut degré d'instabilité: ce qui était peu productif ou peu ouvert au progrès technique hier peut le devenir demain. De plus, à l'intérieur de chaque type d'activité, l'ouverture au progrès technique est loin de se manifester avec la même intensité, de sorte qu'une telle classification n'est pas vraiment satisfaisante si l'on prend en bloc toutes les mines et toutes les manufactures. Sans doute, elle reste quand même significative, vu les tendances qui peuvent être assez nettes d'un groupe à l'autre.

Notre position, à nous, a été plus simple, plus directement en conformité avec la nature même des faits et le sens naturel des termes. Et nos sources statistiques étaient assez précises pour nous rendre possible la classification la plus logique et la plus conforme à la nature des faits. Ce que nous avons appelé primaire relève du premier stage de la production et correspond au contact avec la

1. Nous disons apparemment, parce que M. Fourastié ne nous indique pas clairement tout ce qui est compris dans chaque secteur.

nature et au produit brut: agriculture, pêche et chasse, abattage du bois, mines et carrières (extraction pure et simple et manipulations élémentaires — broyage, lavage, etc.). Le secondaire englobe les industries ou les occupations de transformation, qui permettent de passer du produit brut aux produits semi-finis ou finis. Un cas discutable, celui des industries hydro-électriques qui font passer la matière, en un seul et même stage, du primaire au secondaire, a été classé au secondaire. Enfin, le tertiaire englobe tous les secteurs ou occupations aboutissant à un produit immatériel. Nous doutons qu'on puisse trouver beaucoup d'hypothèses à la base de cette définition.

On pourra dire qu'elle servira moins bien les fins d'une analyse de productivité ou d'importance du progrès technique, puisqu'elle peut mettre ensemble, sur la base d'une pure description des faits, des secteurs dissemblables à l'un ou l'autre de ces deux aspects. Et c'est exact! On renchérit peut-être en précisant que sur une base aussi purement descriptive la série risque de ne rien dire, vu qu'elle n'a pas été arrangée pour dire quoi que ce soit. Mais voilà bien le point! Si on ne veut pas fausser la réalité au départ, il ne faut pas arranger les faits d'avance pour qu'ils disent quelque chose; il faut d'abord les prendre tels qu'ils sont et voir ce qu'ils disent ainsi. De cette façon, une base solide sera établie avant l'engagement dans des hypothèses. Elle nous permettra de constater des particularités qu'il conviendra d'expliquer avant d'aller plus loin. Ces particularités peuvent en effet revêtir une signification susceptible de nous détourner de mettre ensemble plus tard, sur une base interprétative, des phénomènes qui auraient pu nous paraître semblables parce qu'à priori nous les aurions décrétés tels en fonction d'un critère qui pourra maintenant nous paraître secondaire. Par ailleurs, quiconque voudra faire des comparaisons, soit avec les résultats de M. Clark, soit avec ceux de M. Fourastié, dispose suffisamment de détails pour rebâtir des classes comparables, au seul défaut de la production de gaz et d'électricité qui, sous le rapport de l'emploi, constitue une cause d'erreur négligeable en 1941. (2.6 p.c. de l'ensemble des emplois manufacturiers et 2.6 p.c. également de l'ensemble des emplois dans les manufactures.) Voilà pour la première étude.

Le premier problème de méthodologie que soulève la deuxième étude sur *L'évolution de la structure des emplois au Canada* (no 7) en est un de comparabilité des statistiques pour une période aussi longue que près de trois siècles. Les recenseurs fédéraux ne cessent de nous mettre en garde contre un abus des comparaisons entre recensements, surtout quand il s'agit de comparer les plus anciens aux plus récents. Du point de vue du spécialiste en statistique, on imagine d'ailleurs les raisons techniques, justifiées à maints égards, qui les inspirent. Différences de méthodes d'un recensement à l'autre, imperfections des techniques dès qu'on remonte quelque peu en arrière, changement dans le sens de termes censés caractérisés des emplois similaires. Sous cet angle de vision, on en vient vite à dire qu'il n'y a pratiquement rien à faire avec ces chiffres, quant aux comparaisons dans le temps à tout le moins.

Nous croyons que cette attitude rigoureuse, et d'ailleurs saine si elle doit nous mettre en garde contre des comparaisons abusives, ne doit pas revêtir le caractère d'une interdiction. Il reste toujours matière à jugement selon l'usage auquel serviront les statistiques. Inutilisables à certains égards, elles peuvent rester utilisables à d'autres égards. Le fait analysé du point de vue de l'économiste et du sociologue a ou peut avoir un aspect ou un contenu statistique, qui exige la parfaite comparabilité, mais il en comporte d'autres que la statistique peut éclairer même si elle n'est pas pleinement satisfaisante aux yeux du statisticien et à ses exigences de rigueur mathématique. Il ne faut donc pas jeter le manche après la cognée; mais au contraire faire un effort sérieux pour tirer tout ce qui peut l'être des mesures dont nous disposons. Il y aura toujours moyen d'apprécier ensuite la vraisemblance des résultats à la lumière d'autres renseignements d'ordre historique, etc.

L'impossibilité de comparer, dans le temps, des métiers qui ont changé d'allure par suite des progrès techniques ne nous paraît pas, par exemple, un argument définitif pour abandonner toute analyse. Quelle différence sans doute entre le briquetier de 1665 et celui de 1941! Statistiquement parlant, ce ne sont pas des unités comparables. Sur le plan de l'évolution économique, elles le restent. La fonction a changé de forme, mais en définitive elle reste toujours la même essentiellement: les moyens se sont transformés, mais le

besoin à satisfaire reste le même et l'agent aussi dans l'ensemble, même s'il a complètement modifié ses moyens d'action.

La comparaison nous éclairera sur une réalité brute, qui est en soi exacte pour autant que les chiffres le sont, chacune par rapport à la réalité propre dans laquelle ils s'inscrivent. Le reste est matière de qualification par l'analyse des causes d'évolution. Le danger contre lequel le statisticien nous met en garde commencera à ce moment-là; non pas au moment de la comparaison. Il se matérialisera si, au lieu de nous préoccuper toujours des faits, du sens concret des chiffres, nous prétendons raisonner sur eux comme si rien n'avait changé dans la nature de l'emploi, les modes d'action, etc., depuis 1665. Si nous sommes au contraire soucieux de coller la réalité, nous ne nous permettrons pas de telles hypothèses avant d'avoir vérifié les faits. Les données brutes dont nous disposons, en elles-mêmes, par les traits curieux qu'elles présenteront en rapport avec diverses autres réalités que nous connaissons déjà ou que nous aurons eu soin d'investiger pour situer les chiffres dans leur contexte, nous inciterons d'ailleurs le plus souvent à nous interroger et à ne pas conclure sans avoir pu nous assurer de ces détails.

Là où nous nous sommes le plus avancé dans la voie de l'hypothèse, c'est quand nous avons tenté de suppléer à ce qui peut paraître des carences des recensements antérieurs. Diverses présomptions ont été alors hasardées que nous avons très précisément formulées et expliquées aux pages 12 et ss. de l'étude en cause. Peut-être y aurait-il lieu d'ajouter que nos hypothèses n'étaient pas purement gratuites. Elles reposaient sur des faits présumés, qui relèvent cependant plutôt d'un jugement personnel à partir d'une assez longue expérience dans le maniement de nos recensements canadiens, d'une analyse assez serrée de la structure de ces recensements en rapport avec notre histoire économique générale et des réflexions des recenseurs en introduction aux volumes du recensement ou en notes, etc. Il y a là, sans aucun doute, une plus large part d'appréciation personnelle et d'exégèse qui ne se soumet pas facilement à l'analyse rigoureuse. Toutefois, ces jugements n'ont rien de qualitatifs par rapport à une thèse sous-jacente à l'étude elle-même. Il s'agit d'une reconstitution

historique des faits en partant d'autres faits qu'il a fallu évaluer et sur lesquels, naturellement, nous avons pu nous tromper.

* * *

Après le problème de la comparabilité se pose celui des classifications. Dans l'étude No 4, Larkin et Allen s'en étaient tenus, dans leurs comparaisons par catégories, aux périodes pour lesquelles les données peuvent être considérées comme statistiquement comparables, sur la base des recensements les plus récents, à la suite d'études et de revisions poursuivies par l'Office fédéral de la Statistique lui-même. Selon les sujets, la période envisagée couvre donc, à l'occasion, les années 1891-1941, 1901-1941, ou même seulement 1911-1941, quoique certaines comparaisons s'étendent aussi à la période maximum de 1881-1941. L'étude no 7 s'est proposée d'englober, dans toute la mesure du possible, toute la période de 1666 à 1941, en fonction de ce qu'on y trouve.

C'est parce que certains recensements anciens nous présentaient les occupations selon la répartition en «classe agricole, classe industrielle, classe commerciale, classe domestique, professions libérales, et non classées» que les statistiques de toutes les années ont été réparties selon cette base particulière, afin d'avoir une série comparable pour toute la période. Les auteurs s'en expliquent d'ailleurs aux pages 35 et ss. de l'étude, ainsi que dans *L'Actualité Économique* de juillet-septembre 1956, p. 295.

Afin de caractériser l'évolution des occupations particulières sur un plan relatif à leur nature propre plutôt qu'à leur position dans l'activité économique, un second type de classification descriptif a été adopté. Il n'a cependant pas été appliqué aux occupations en général, mais aux occupations considérées dans les cadres des divers types d'industrie ou d'activité où elles s'exercent. Il prend forme au tableau III de la page 17, pour les manufactures et revient plus loin pour les emplois des autres secteurs. On y distingue, aux manufactures, les emplois classés sous les désignations de «métiers, fabricants et faiseurs, manufacturiers, ouvriers de manufactures, occupations industrielles diverses, employés de fabriques et journaliers»; plus tard (tableau III, p. 42) seront ajoutées les classes de «contremaîtres et d'employés». La désignation

«employés de fabrique» n'avait de valeur que pour un recensement (celui de 1881), parce qu'une telle classification y apparaissait, sans se retrouver dans les autres, et sans qu'il soit possible de déterminer très bien à quoi elle correspondait dans les autres recensements. Elle ne doit pas être comparée, par suite, avec la rubrique *employés*, qui apparaîtra à partir du recensement de 1901¹.

Sur la rubrique «fabricants et faiseurs» nous ne nous attarderons pas non plus, vu qu'il en est discuté à l'étude aux pages 12 et ss. Il est assez évident qu'il s'agit là d'une classification qui est à cheval sur les métiers, si bien que d'un recensement à l'autre, on lui voit connaître des fortunes diverses. Elle atteint son point culminant avec 1911, alors que les transformations récentes dans la désignation des emplois se manifestent par une pauvreté de vocabulaire chez le recenseur et l'usage plus fréquent de la désignation «fabricant» ou «faiseur».

L'important est donc de centrer notre attention sur la définition que nous avons donnée du métier. Disons tout de suite que nous n'avons pas retenu l'idée de métier traditionnel, pour ne classer par suite, sous cette rubrique, que les emplois correspondant aux vieux métiers. Nous avons plutôt appliqué, à la description de ce type d'emploi, l'idée qui l'inspire de traduire une certaine qualité de travail supérieure à celle de l'homme à tout faire, sans fonction bien déterminée, ou manœuvre. Nous nous sommes donc interdits d'introduire dans notre concept de métier la théorie ou l'hypothèse que l'évolution du régime artisanal au régime capitaliste a détruit le métier, en ne conservant qu'aux anciens emplois qualifiés la désignation de «métier». Nous avons donc voulu lui garder sa signification la plus générale, quitte à introduire ensuite des distinctions qualitatives dans l'appréciation des divers métiers.

Tout emploi qui a mérité, au recensement, d'être spécifiquement désigné sous un nom particulier a donc été pris comme un métier, parce qu'indiquant une personne attachée à une fonction particulière dans laquelle elle jouit nécessairement, au moins par exercice répété, d'une certaine dextérité. Les types d'emplois spécifiques, mais non caractérisés (travailleurs en série sur des

1. Dans le tableau III de la page 42, c'est l'expression «employés de bureau» qui apparaît erronément. La rubrique est plus large, comme nous le verrons ci-après.

machines, etc.), ont été classés comme «ouvriers». Comme la chose a été indiquée au cours de l'étude, cette classification ne prétend rien présumer sur les qualités respectives des emplois. Elle ne postule pas l'hypothèse que les métiers, ainsi désignés, sont comparables en dignité, en habileté, etc. . . à ceux d'autrefois. Elle est descriptive d'un fait, la spécialisation de l'occupation ouvrière à une tâche d'un type particularisé. Parce que suffisamment générale par rapport à la nature du phénomène, elle incite justement à poursuivre des analyses qualitatives, au lieu de les étouffer par une décision à priori qu'un embouteilleur, par exemple, n'est pas digne d'être comparé à un charpentier et doit être rejeté des métiers parce que n'étant, en définitive, que ce que les anglosaxons appellent un *dignified labourer*. La pensée est donc stimulée par le procédé au lieu d'être étouffée sous un amas d'apriorismes, qui tranchent d'avance les questions et ferment la porte à toutes les discussions.

Il y avait cependant une frontière à établir entre la catégorie «métiers» et la catégorie «employés», ceux-ci n'englobant pas uniquement des commis de bureau, comptables, sténos, etc. Il y a donc des emplois parfaitement désignés qui ne sont pas classés comme métiers dans les manufactures, parce qu'on peut s'interroger sur le caractère de l'emploi comme étant plutôt du type «collet blanc» que du type ouvrier. Comme le recensement de 1941, en particulier, classe parfaitement les diverses fonctions selon un ordre de ce genre¹, il a suffi d'appliquer un procédé mécanique pour établir nos calculs². Selon cette règle, les employés des manufactures englobent des types d'emplois comme démarcheur et démonstrateur, commis-voyageur, inspecteur, classeur, échantillonneur, empaqueteur, emballeur, étiqueteur, agent, acheteur, chimiste et métallurgiste, hommes d'ascenseur, gardiens, comptables et vérificateurs, teneurs de livres et caissiers, mécanographes, employés de bureau, commis aux expéditions, sténos et dactylos, dessinateurs et traceurs, ingénieurs, infirmières, agents de police, nettoyeurs et femmes de peine, gardes-malades, etc., etc.

Ce sont, comme on peut le voir, toutes les fonctions commerciales, financières, professionnelles et les autres services dans

1. Volume VII, tableau 21, pp. 674 et ss.

2. Cf. *L'Actualité Économique*, juillet-septembre 1956, p. 298, note 11.

l'entreprise. De sorte que les métiers englobent toutes les occupations ouvrières propres aux secteurs de l'agriculture, de la forêt, des mines, des manufactures, de la construction et des transports. Cette classification laisse, dans la catégorie des employés, des types d'emplois qui sont réellement du travail ouvrier, et parfois du type le moins qualifié, tels les nettoyeurs ou femmes de peine, qui auraient pu facilement être classés avec les manœuvres. Il s'agit des types de métiers ouvriers propres aux industries tertiaires, qui comprennent, outre le précédent, les barbiers, coiffeurs, manucures, cireurs de chaussures, domestiques, porteurs, cuisiniers, blanchisseurs, garçons et filles de table, projectionnistes de cinéma, placiers, postillons et facteurs, hommes d'ascenseurs, gardiens. Régulariser cette situation en portant ces emplois aux métiers eut assez considérablement compliqué et accru le travail de compilation, étant donné la disposition mécanique des recensements. C'est tout de même un groupe qui représente pas loin de 10 p.c. de la population occupant un emploi rémunéré en 1951, et dont près de la moitié se compose de domestiques.

Il n'est peut-être pas inutile non plus de signaler les raisons pour lesquelles nous avons restreint l'analyse des métiers des manufactures à l'Ontario et au Québec. Au cours de la période considérée, ce sont surtout ces deux provinces qui sont passées d'une économie agricole à une économie fort industrialisée. Par ailleurs, au moment où ces deux provinces s'industrialisaient, les provinces de l'Ouest, en particulier, connaissaient au contraire leur grande expansion colonisatrice et agricole. Les chiffres de l'ensemble du pays auraient donc été mêlés d'influences contradictoires, pour autant qu'on aurait voulu les utiliser à caractériser les changements que produit, dans la structure des emplois, le passage de l'économie agricole et artisanale à l'économie industrielle moderne. Ils sont donc plus intéressants ainsi limités aux deux provinces mentionnées.

* * *

Enfin, signalons que quelques erreurs s'étaient glissées dans la présentation de quelques tableaux de l'étude no 7. Elles ont été corrigées dans la mise à date publiée dans *L'Actualité Économique*

de juillet-septembre 1956. Par conséquent, là où les mêmes chiffres apparaissent dans les deux études, il sera plus sûr de les prélever dans la revision.

Telles sont les structures méthodologiques de ces analyses des emplois au Canada. Elles sont simples, directement reliées aux faits dans ce qu'ils ont de plus évidents. Toutes les conclusions, conséquences et enseignements qui en ont été tirés au cours des exposés s'imposent à nous, sous les réserves qui ont pu être faites dans les textes eux-mêmes, comme des évidences statistiques, c'est-à-dire des évidences limitées sans doute par les probabilités d'erreur que comportent toujours des données de cette nature. Elles ont apporté, croyons-nous, des précisions qui ne peuvent manquer d'influencer les conceptions théoriques que l'on peut se faire de l'évolution économique, et par là même la valeur de la méthode employée se trouve très concrètement corroborée.

François-Albert ANGERS,
*chef du service de Documentation économique
de l'École des Hautes Études commerciales
(Montréal).*